



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS  
ET ORGANISATIONS ROMANDS  
DE L'AGRICULTURE

Office fédéral de l'agriculture  
Secteur Produits animaux et élevage  
Mattenhofstrasse 5  
3003 Berne

Lausanne, le 17 mars 2017

### **Interprofession du Lait : publication de la requête concernant la force obligatoire du contrat-type**

Madame, Monsieur,

Suite à la publication le 17 février dernier de la requête citée en titre, nous nous permettons de vous transmettre l'avis d'AGORA à son sujet.

Au vu de la situation économique catastrophique des producteurs de lait de centrale, nous soutenons toute mesure qui leur permettra de pouvoir vivre de leur travail. De ce fait, nous soutenons la demande de force obligatoire transmise le 13 décembre dernier par l'Interprofession du Lait complétée par correspondance postale du 31 janvier 2017.

Toutefois, cette nouvelle réglementation du contrat-type ne doit pas être considérée comme un aboutissement mais comme une étape intermédiaire. En effet, il est impératif que la facultativité de la livraison du lait du segment C soit réellement appliquée et ceci à tous les échelons de la filière laitière. Plusieurs exemples récents montrent malheureusement le contraire.

Par ailleurs, si nous pouvons, dans un premier temps, nous satisfaire d'une communication du prix du lait par segment du mois suivant au 20 de chaque mois, ce délai d'une dizaine de jours est, à terme, trop court pour permettre aux producteurs laitiers de réagir aux signaux du marché. Il devra donc nécessairement être, dans un second temps, augmenté à, au minimum, un mois.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AGORA

Loïc Bardet  
Directeur